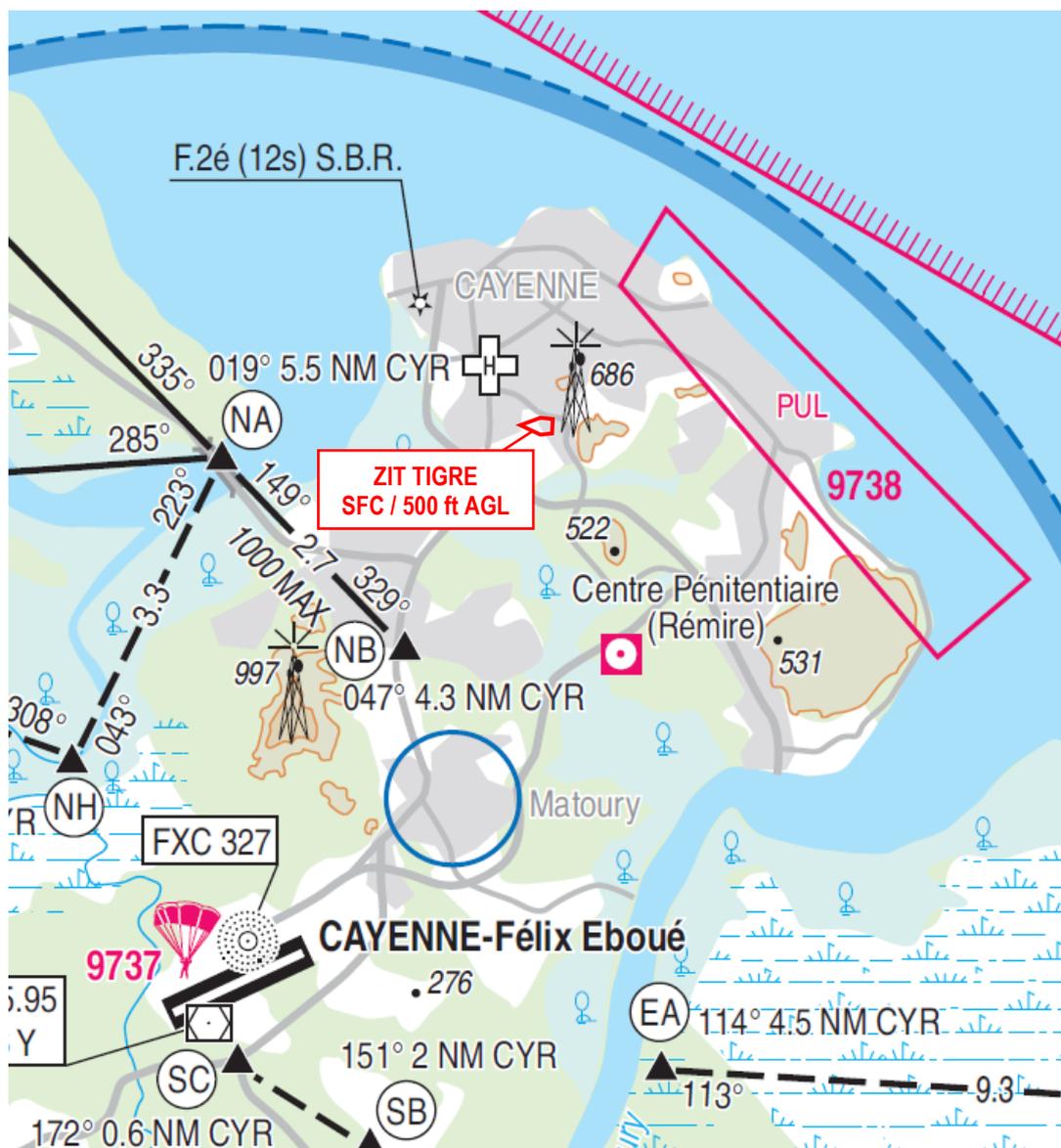


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Tigre (Guyane)

En vigueur : Du 14 avril 2025 au 26 novembre 2026

Lieu : FIR : Cayenne (S000) - AD : Cayenne-Felix Eboué (SOCA)



Extrait carte approche à vue Cayenne-Félix Eboué (SOCA) SIA - 2024

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24.

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui coexiste avec les parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Pénétration interdite à tout aéronef sans équipage à bord, à l'exception des aéronefs sans équipage à bord assurant une mission au profit des services de l'État (défense, gendarmerie, services de police, douanes, sécurité civile et secours).

Dérogation soumise à l'accord de l'autorité gestionnaire (DIRISI CAYENNE) avec un préavis minimum de 5 jours ouvrés.

Contact : dirisi-cayenne.off-secu.fct@intradef.gouv.fr

SERVICES RENDUS

Les services rendus aux aéronefs autorisés à pénétrer, sont conformes à la classe des parties des espaces aériens avec laquelle la zone coexiste.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**Limites latérales**

04°54'51" N - 052°18'40" W

04°54'52" N - 052°18'45" W

04°54'46" N - 052°18'53" W

04°54'38" N - 052°18'45" W

04°54'39" N - 052°18'40" W

04°54'51" N - 052°18'40" W

Limites verticales

SFC - 500 ft AGL

ORGANISME A CONTACTER

DIRISI CAYENNE